

COMPTE RENDU
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 18 septembre 2025.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Frédéric LEDENT, Benoît BOURGEOIS, Pascale DUFOUR

Étaient absents : Julie LESUEUR (excusée), Hervé LECLAIR

Date de la convocation : 18/09/2025

Secrétaire de séance : Anthony MEURICE,

ORDRE DU JOUR : 8 délibérations, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 27/06/.2025 a été approuvé à l'unanimité.

1-délibération sur l'octroi d'une subvention à l'association du Foyer Rural

Monsieur le Maire expose :

L'association "FOYER RURAL " dont le siège est à Carnas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles et de manifestations culturelles

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement, elle a sollicité auprès de la *commune*, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association FOYER RURAL

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote pour 8

2- délibération sur l'octroi d'une subvention à l'association ACCORD

Monsieur le Maire expose :

L'association "ACCORD " dont le siège est à Carnas chemin du pas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles vivants et de manifestations culturelles

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association accord,

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote pour 8

3- délibération sur l'octroi d'une subvention à l'association TARABAST

Monsieur le Maire expose

L'association "TARABAST " dont le siège est à Carnas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles et de manifestations culturelles

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association TARABAST,

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote pour 9

4- délibération sur l'octroi d'une subvention à l'association de Chasse Saint Hubert

Monsieur le Maire expose :

L'association Saint Hubert dont le siège est à Carnas, a pour objet l'organisation d'événements

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événements, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 400 euros pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver l'attribution de 400 euros à l'association de chasse Saint Hubert,

-D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote pour 8

5- délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la Légimité

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de CARNAS souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

Donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services BL Echanges Sécurisés proposés par la société BERGER LEVRAULT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

Autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture du Gard, représentant l'État à cet effet ;

Donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société BERGER LEVAULT pour la délivrance des certificats numériques.

Vote pour 8

6- délibération sur l'adhésion au service de secrétaire général de mairie itinérante du centre de gestion

Considérant ce qui suit :

Le centre de gestion du Gard propose un service de mise à disposition d'un(e) secrétaire général(e) de mairie itinérant(e) pour les collectivités territoriales et établissements publics gardois.

Les conditions générales d'adhésion audit service ainsi que les obligations auxquelles chacune des parties s'engage dans l'intérêt du service sont précisées dans la convention jointe au présent rapport.

A noter que l'adhésion audit service n'acte pas d'engagement financier tant que notre collectivité/établissement ne sollicite pas la mise à disposition de l'agent assurant les fonctions de SGMI, celle-ci étant soumise à une demande d'intervention, formalisée par un formulaire à compléter (annexe 1 de la convention).

Chaque intervention sollicitée fera l'objet d'une tarification à la journée, à la demi-journée ou à l'heure (annexe 2) de la convention.

Considérant que l'absence de secrétaire général de mairie dans une collectivité/établissement public risque de compromettre gravement la continuité du service public dans la mesure où la gestion quotidienne de l'activité ne peut plus être assurée correctement (paie des agents, règlement des factures, gestion de l'état civil, etc...), il est proposé d'adhérer au service SGMI du centre de gestion afin d'y recourir, le cas échéant, dans les plus brefs délais.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

➤ D'adhérer au service secrétaire général(e) de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion du Gard ;

Article 2 :

➤ D'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

Article 3 :

➤ De donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours

Vote pour 8



7- délibération concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement de l'étude d'un schéma directeur d'assainissement

Le projet d'une Etude d'un schéma directeur d'assainissement :

L'opération est estimée à 88 770 € HT soit 106 524 € TTC

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le cahier des charges du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Carnas,
- de solliciter les aides financières du Conseil Départemental à hauteur de (10%) et de l'Agence de l'Eau (70%),

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération	€ HT	€ TTC
Subvention attendue du Conseil Départemental du Gard (10% du HT)	8 877 € HT	8 877
Subvention attendue de l'Agence de l'Eau (70% du HT)	62 139 € HT	62 139
Total Subvention Attendue (80% du HT)	71 016 € HT	71 016
<i>Part de la Collectivité</i>	17 754€ HT	35 508 € TTC

Vote pour 8

8- délibération concernant la demande de subvention à l'agence de l'eau pour le financement de l'étude d'un schéma directeur d'assainissement

Le projet d'une Etude d'un schéma directeur d'assainissement :

L'opération est estimée à 88 770 € HT soit 106 524 € TTC

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le cahier des charges du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Carnas,
- de solliciter les aides financières du Conseil Départemental à hauteur de (10%) et de l'Agence de l'Eau (70%),

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération	€ HT	€ TTC
Subvention attendue du Conseil Départemental du Gard (10% du HT)	8 877 € HT	8 877
Subvention attendue de l'Agence de l'Eau (70% du HT)	62 139 € HT	62 139
Total Subvention Attendue (80% du HT)	71 016 € HT	71 016
<i>Part de la Collectivité</i>	17 754€ HT	35 508 € TTC

Vote pour 8

Questions diverses

M. Benoît BOURGEOIS présente la migration du logiciel de gestion comptable de E.MAGNUS vers WE.MAGNUS pour répondre à la réforme du compte financier unique, le Conseil Municipal approuve cette évolution.

M Anthony MEURICE informe que le syndicat DFCI a obtenu la subvention pour réaliser la zone logistique pompier sur le stade. Début des travaux possible cet hiver.

M. le Maire fait un état de l'avancement des travaux de réfection des rues de la Commune

Mme Pascale LESBRE DUFOUR prépare le Gouter des Aines

M. Bernard LEVY informe qu'une journée de nettoyage de la nature est en cours d'organisation

Mme Virginie STEFFEN rappelle les horaires de la bibliothèque et indique que celle-ci est toujours à la recherche de bénévoles

Une demande sera adressée à Groupama afin d'étudier la possibilité d'organiser une formation aux gestes qui sauvent à destination des habitants de Carnas

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h30.

